



DECISION DU MAIRE DEC-2023-02-010 MP

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DU MULTI-ACCUEIL LES 2 OIES

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

VU le budget de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la maintenance de l'ascenseur du multi-accueil « les 2 Oies », à Noisy-le-Roi ;

CONSIDERANT la proposition de contrat n°450JPHZK établie par la société OTIS domiciliée 23-27 rue Delarivière-Lefoullon – 92800 PUTEAUX ;

DECIDE

- 1) **DE SIGNER** avec la Société OTIS domiciliée 23-27 rue Delarivière-Lefoullon – 92800 PUTEAUX, un contrat de type « étendu » relatif à l'entretien de l'ascenseur situé au multi-accueil « les 2 Oies » pour un montant forfaitaire de 450 € HT, soit 540 € TTC, la 1ère année ;
- 2) **DE CONCLURE** le contrat pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2022. Il pourra être reconduit, 3 fois par renouvellement tacite pour des périodes d'une durée de 1 an ;
- 3) **DIT que** les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.



Fait à Noisy-le-Roi, le 02 février 2023

Le Maire

Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente